

Ils ont été exclus de la prison

Le Tribunal de justice autochtone exige l'arrêt des activités minières en Amazonie en raison de la contamination croissante au mercure.



27-08-26

Des habitants des rives du fleuve Beni consomment du poisson contaminé au mercure.

Le Tribunal de Justice Indigène (TJI), instance juridique relevant de la Confédération des Peuples Indigènes de Bolivie (CIDOB) et reconnue par la Constitution politique de l'État, a exigé l'arrêt des activités d'orpaillage illégales en Amazonie bolivienne en raison de la contamination croissante et incontrôlée au mercure. Ce mercure, utilisé dans l'extraction de l'or dans les bassins des fleuves Beni et Madre de Dios, cause des dommages irréversibles à la santé des communautés autochtones.

Le président du TJI, Miguel Mendoza, a déclaré que des études scientifiques ont confirmé une dégradation du bien-être intellectuel et physique des populations touchées. « Il y a un manque de contrôle ; la contamination est sans précédent. Si rien n'est fait, les conséquences seront désastreuses », a-t-il averti. Pour Mendoza, la pollution incontrôlée qui sévit actuellement en Amazonie bolivienne, affectant la biodiversité et la vie des communautés, est la conséquence de leur non-prise en compte lors de l'élaboration de la loi n° 535 relative aux mines et à la métallurgie du 28 mai 2014.

« Les peuples autochtones n'ont jamais été consultés lors de la rédaction de cette loi, et la procédure de consultation préalable prévue par la Constitution bolivienne et la Convention n° 169, traité international protégeant les droits des peuples autochtones, n'a pas été respectée. Nous avons également été exclus du Sommet minier ; c'est comme si nous n'avions aucun droit en tant que Boliviens », a-t-il ajouté.

Cependant, près de trois ans plus tard, la Cour constitutionnelle plurinationale (CCP) n'a toujours pas rendu d'arrêt concernant le réexamen de la décision favorable rendue dans le cadre de l'action populaire intentée par le Mouvement des peuples autochtones du centre de La Paz (MPILAP).

Après une audience de plus de 15 heures, en septembre 2023, le tribunal de Rurrenabaque a accordé l'injonction dans le cadre de l'Action populaire intentée par le CPILAP pour mettre fin à l'exploitation minière illégale et à la contamination au mercure des rivières du nord de La Paz.

Malgré les délais légaux, la Cour constitutionnelle (TCP) n'a ni conclu son examen ni rendu de décision définitive.

À cet égard, Mendoza a annoncé la semaine dernière qu'il se rendrait à Sucre. « Nous allons demander des informations sur l'Action populaire en séance plénière et nous renseigner sur l'évolution de cette situation qui affecte nos frères et sœurs des communautés autochtones de La Paz », a-t-il affirmé.

Extinction des nations autochtones

Le vice-président du Tribunal de justice autochtone, Ángel Durán, a expliqué que ce ne sont pas seulement les Ese Ejja qui risquent de disparaître, un groupe qui a signalé la mort de 12 personnes, vraisemblablement due à une exposition au mercure. « Toutes les nations autochtones sont menacées tant que l'exploitation minière illégale persiste en Bolivie », a-t-il souligné.

La semaine dernière, des représentants du peuple autochtone Ese Ejja ont dénoncé la contamination au mercure qui affecte leurs habitants et provoque même des décès. Cependant, aucune enquête médico-légale n'a encore été menée pour confirmer la cause du décès spontané de douze personnes autochtones.

Ils ont précisé que les membres de la communauté rapportent des tremblements, d'intenses maux de tête, des douleurs abdominales et des vertiges récurrents après avoir bu l'eau de la rivière Beni. Le mercure contamine également les poissons, qui constituent un maillon essentiel de la chaîne alimentaire locale.

La consommation de poisson, aliment courant des communautés autochtones riveraines, est le principal facteur d'accumulation de mercure dans l'organisme. Incapable de l'éliminer, le mercure s'accumule et affecte divers organes et le système nerveux.